

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Dumont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4a31f1b41ac311d498a69448>

Date d'obtention : 2024-04-03 13:44:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès que nous avons une dénonciation "sexto", il faut suivre les étapes de la trousse et mettre la personne qui signale en sécurité. Il est important de ne pas regarder les photos ou les vidéos relater au sexto. À notre première rencontre, il faut poser les questions adéquates pour démêler la situation et ainsi faire les ménages des propos afin de se faire une idée globale de la situation. Par la suite, il faut remplir la trousse sexto avec la victime. À ce moment il est primordial de s'assurer des personnes impliquées dans la situation. Il faut donc les rencontrer individuellement et leur mentionner que nous ne voulons pas que les sextos se propagent pour ne pas atteindre la réputation du plaignant. S'il y a présence de malveillance, il est important de contacter le policier-école. En cas contraire, je poursuis mes interventions selon le code de mon école. Lors de l'intervention, il est important de confisquer les cellulaires de chacune des parties et informer les parents des informations recueillies de la part des jeunes. Il est aussi important de faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens de des trois mises en situation sont:

1. Qu'il y a des situations qui sont plus "grave que d'autre", geste impulsif (la jeune en maillot de bain) versus geste malveillant (photo compromettante toute nue) , dans tous les cas il est important de protéger l'intégrité du jeune.
2. Qu'il est important de rassurer l'élève "victime" et remplir la grille d'évaluation pour s'assurer du niveau de propagation et d'exposition de la victime!
3. Que la situation peut évoluer dans le temps! Il se peut que certaines situations, que nous pensons banales, soit au contraire très importantes, et vice et versa.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je pense que toutes les étapes sont délicates et qu'il est important de ne pas minimiser la situation de sextage. Il faut faire preuve de vigilances lors des rencontres pour faire des interventions qui mettront les jeunes en confiances. Il est important de faire preuve de stratégie lors de la confiscation des cellulaires. En effet, cette étape me semble une des plus délicates, mais l'appel des parents est pour ma part la plus délicate. Il est important d'informer les parents de façon objective et constructive. L'aide de nos collègues et de notre direction-école est souvent un atout pour cette étape de la trousse sexto.